



Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2019

Franck Riester, ministre de la Culture, et Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire se réjouissent de la publication du décret visant à créer l'établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC) du Mont-Saint-Michel au 1^{er} janvier 2020.

C'est l'aboutissement d'un travail long et passionné, qui a mobilisé pendant plusieurs mois les différents acteurs de l'Etat (le préfigurateur, les services ministériels, le Centre des monuments nationaux), les parlementaires, les collectivités territoriales et l'ensemble des parties prenantes mobilisées pour l'attractivité du territoire, notamment par son développement touristique.

L'EPIC du Mont-Saint-Michel est un projet unique, qui vise à associer les collectivités territoriales et l'Etat au service du développement économique et touristique de ce site exceptionnel.

En complète synergie avec l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, gérée par le Centre des monuments nationaux, ce nouvel établissement assurera une gestion unifiée du site, qu'il s'agisse du fonctionnement des équipements hydrauliques nécessaires au rétablissement du caractère maritime, de l'accueil du public dans l'Abbaye, ou encore de celle des navettes et des parkings.

L'établissement sera doté d'une gouvernance équilibrée associant l'Etat et les collectivités : son conseil d'administration comprendra autant de représentants de l'Etat que de représentants des collectivités territoriales, à la fois normandes et bretonnes. Le Gouvernement souhaite qu'il soit présidé par un élu local. De plus, un directeur général de l'EPIC sera nommé prochainement.

Aux côtés des collectivités territoriales, l'Etat prendra toute sa part au financement du nouvel établissement, en triplant la contribution qui était la sienne jusqu'à présent dans le cadre du syndicat mixte auquel le nouvel EPIC a vocation à se substituer. A cet engagement au sein de l'EPIC s'ajoutera la poursuite par le Centre des monuments nationaux de son action de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'Abbaye et ses remparts : il consacrera sur trois ans 7 M€ à la restauration de la Merveille, dont 5 M€ dès la fin de l'année 2019. Enfin, le ministère de la Culture maintiendra son effort en faveur de l'entretien et de la restauration des monuments historiques du territoire limitrophe.

La réussite de ce projet hors-normes dépend maintenant de chacun : du Gouvernement, déterminé à s'engager dans la durée au service d'un site mondialement connu et qui parle au cœur de tous les Français, autant que des acteurs territoriaux pour lesquels le nouvel établissement représente un nouveau levier de développement pour le territoire.

|

,